Cendrine BERGER
Co-secrétaire générale

À

Mme la ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
110 rue de Grenelle
75700 PARIS SP

Montreuil, le 29 novembre 2017

Nos réfs : 17SG/CB/42

Madame la ministre,

La CGT FERC Sup n'a eu de cesse depuis cet été de dénoncer la concertation alibi qui, sous couvert de remédiation au tirage au sort et face à la non efficience du système APB, a conduit à la présentation, quelques jours seulement après cette soi-disant concertation, du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, et le plan étudiant qui l'accompagne .

Pour la CGT FERC Sup, ces mesures, sous couvert d'accompagnement à la réussite, remettent en cause le libre accès à l'enseignement supérieur de toute une génération, le principe du baccalauréat comme premier grade universitaire et vise à mettre en place la sélection à l'entrée en premier cycle des études supérieures.

La réforme du dispositif Admission post-bac (APB) qui réduit le nombre de vœux et supprime leur hiérarchie, va aboutir à la mise en place d'un système encore plus complexe pour celles et ceux qui voudront accéder à des études supérieures. L'obligation de donner un avis sur chacun des vœux va également se traduire par une augmentation considérable du travail des personnels du secondaire, des rectorats et des établissements d'enseignement supérieur :

10 vœux pour environ 700000 bacheliers = 7000000 de dossiers à instruire!

Ces dossiers vont déferler sur les établissements d'enseignement supérieur déjà en manque de moyens humains et financiers alors que la création de postes pour améliorer les conditions d'étude et de travail est refusée. Comment garantir, dans un laps de temps si contraint, une égalité de traitement pour toutes et tous ?

Pour la CGT FERC Sup, cela constitue un véritable basculement de société qui remet en cause les principes du libre accès aux études supérieures, les conditions d'exercice des personnels du secondaire et du supèrieur et une attaque contre la jeunesse.

Case 544 – 263, rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex
Tél : +33 155 827.628 • Télécopie : +33 149 880.743
ferc-sup.sg@ferc.cgt.fr • www.cgt.fercsup.net

Dans le cadre des déclarations communes des fédérations FERC CGT, FNEC FO, FSU, SUD Éducation , UNEF, Solidaires étudiants, UNL et SGL, nous affirmons

1. La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
2. Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire.
3. L'exigence d'ouverture de places supplémentaires en 1er cycle post-bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
4. Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
5. L'abandon du projet de loi sur le 1er cycle post bac, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.

Pour que les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche puissent exprimer leur opposition à ces mesures aux côtés de la jeunesse, la CGT FERC Sup dépose un préavis de grève pour la journée du 12 décembre 2017, jour de première lecture du texte à l'assemblée Nationale.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer ce courrier comme valant **préavis de grève pour la journée du 12 décembre 2017,** ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Soyez assurée, Madame la ministre, de notre attachement indéfectible aux vertus du Service public et aux valeurs de la Fonction publique.

Cendrine BERGER
Co-secrétaire générale de la CGT FERC Sup

CGT FERC Sup • Union Nationale des syndicats CGT des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

CGT en toute liberté

Case 544 – 263, rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex
Tél : +33 155 827.628 • Télécopie : +33 149 880.743
ferc-sup.sg@ferc.cgt.fr • www.cgt.fercsup.net